

## Formation Recyclage Agent de Sécurité Incendie Et d'Assistance à Personnes SSIAP 2

### 1. Objectif pédagogique

- ✓ Etre capable de prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques

### 2. Personnel concerné

- ✓ Agents de sécurité incendie qualifiés SSIAP 2 en activité. Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme

### 3. Méthode pédagogique

- ✓ Enseignement théorique et pratique

### 4. Matériel

- ✓ Vidéo projecteur/Equipement divers de mise en situation/Extincteur/Robinet d'incendie armé/Support de cours comprenant tous les modules étudiés remis à chaque stagiaire/Système de sécurité incendie « SSI » etc.../Kit boîtier quizz SSIAP 1/Livret de formation SSIAP 1

### 5. Intervenant

- ✓ Formateur titulaire du PRV2, AP2 ou SSIAP1.2.3

### 6. Nombre de participants

- ✓ 15 personnes maximum

### 7. Références réglementaires

- ✓ Arrêté Ministériel du 2 mai 2005 modifié

### 8. Validation de la formation

- ✓ Délivrance d'une attestation de recyclage
- ✓ Etablissement d'une fiche d'appréciation

### 9. Modalités d'évaluation et validation de la formation

- ✓ Exercices de mise en situation

Tél : 04 22 32 63 94  
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice  
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025  
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06  
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com  
www.adems-sud.com



- ✓ Evaluations formatives
- ✓ Test final QCM et évaluation pratique

#### 10. Nom du responsable pédagogique

- ✓ Mr Michael VIGNERON : [contact@adems-sud.com](mailto:contact@adems-sud.com)

#### 11. Délais d'accès à la formation et date des sessions

- ✓ Sous réserve d'un dossier complet : 15 jours

#### 12. Durée

- ✓ 14 heures

#### 13. Lieu

- ✓ Dans notre centre de formation ou en intra-entreprise

#### 14. Programme :

##### 14.1 Réglementation

- ✓ Principes fondamentaux de la sécurité incendie dans les ERP et les IGH
- ✓ Evacuation des occupants
- ✓ Accessibilité et mise en service des moyens de secours
- ✓ Evolution de la réglementation
- ✓ Application aux différents types d'établissements
- ✓ Implantation-dessertes et voiries-isolement
- ✓ Matériaux de construction
- ✓ Cloisonnement
- ✓ Aménagement
- ✓ Dégagements
- ✓ Désenfumage
- ✓ Eclairage normale de sécurité
- ✓ Installations techniques
- ✓ Moyens de secours alarme

Tél : 04 22 32 63 94  
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice  
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025  
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06  
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



[contact@adems-sud.com](mailto:contact@adems-sud.com)  
[www.adems-sud.com](http://www.adems-sud.com)





**adems**

Académie de Développement  
et de l'Enseignement  
des Métiers de la Sécurité

## 14.2 Partie Pratique

- ✓ Gestion d'une alarme
- ✓ Alerte des sapeurs-pompiers
- ✓ Gestion d'une évacuation
- ✓ Réception et guidage des secours (ERP/IGH)

## 14.3 Mise en œuvre des moyens d'extinction

- ✓ Méthode d'extinction d'un début d'incendie
- ✓ Protection individuelle
- ✓ Exercices d'extinction de feux réels de différentes classes au moyen d'extincteur adaptés
- ✓ Entraînement à l'utilisation d'un R.I.A sur feux réels (parcours non rectiligne)

Tél : 04 22 32 63 94  
Fax : 04 22 32 63 91



39 chemin de Terron - 06200 Nice  
Siren RCS de Nice - Siret : 843 263 989 00025  
Numéro de déclaration d'activité 93.06.08566.06  
(Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur)



contact@adems-sud.com  
www.adems-sud.com

